

RÈGLEMENT N° 2010-37

MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2002-4 PORTANT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU COMITÉ EXÉCUTIF

À une séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) tenue le 25 février 2010, les membres présents formant quorum.

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Québec a adopté le règlement n° 2002-04 sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif;

ATTENDU QUE, le 18 juin 2009, le conseil de la Communauté métropolitaine de Québec adoptait un nouveau plan d'effectif;

ATTENDU QUE ce nouveau plan d'effectif confie la trésorerie à la direction générale;

ATTENDU QUE, de ce fait, les fonctions de secrétaire et de trésorier sont maintenant occupées par des personnes différentes.

EN CONSÉQUENCE, il est décrété par résolution du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec ce qui suit :

ARTICLE 1

Le paragraphe 3.1 de l'article 3 du règlement n° 2002-04 est remplacé par le suivant :

« 3.1 Exception faite du directeur général, du secrétaire, du trésorier et du personnel d'encadrement, le comité exécutif a le pouvoir de :

- a) Nommer les employés de la Communauté;*
- b) Fixer leur traitement, leurs avantages sociaux et leurs autres conditions de travail;*
- c) Congédier un employé ou le suspendre avec ou sans traitement, ou réduire son traitement, après réception du rapport en ce sens, du directeur général de la Communauté, le tout en conformité de la Loi régissant la CMQ et le présent règlement. »*

ARTICLE 2

Le paragraphe 3.3 de l'article 3 dudit règlement est remplacé par le suivant :

« 3.3 Nommer un remplaçant pour une période maximale de 30 jours qui peut être renouvelée pour une autre période d'au plus 30 jours, au directeur général, au secrétaire, du trésorier ou à un autre membre du personnel d'encadrement en cas d'empêchement d'agir ou si le poste est vacant. »

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

QUÉBEC, le 25 février 2010

(S) Danielle Roy Marinelli
Danielle Roy Marinelli, vice- présidente

(S) BENOÎT MASSICOTTE
Benoît Massicotte, secrétaire